



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1275-253**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1275-253 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser les usages
Industrie des bicyclettes (3933) et Commerces de détail d'articles de sport et de
bicyclettes (654) dans la zone I3-832**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 6 mars 2017.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° 17-04-19-20 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 19 avril 2017 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité n° VD 2017-09 a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le vingtième (20^e) jour du mois d'avril deux mille dix-sept (2017).

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce troisième (3^e) jour du mois de mai deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca